MAIRIE D e La Garde ARRONDISSEMENT D e Toulon

No 37

Fanguière Marius Georges

approuvant les mots rayés nuls

Service des hopitaux Militaires
~~Du~~ Commune d' arras ~~an mil huit cent soixante-douze, à heure~~
Du registre des décès dudit hopital a été extrait ce qui suit:
~~Acte de Décès d~~ le sieur Fanguière, Marius, Georges. 2e sapeur au 3e Regiment du Genie immatriculé sous le numero 11209 ~~décédé~~ 14e Compagnie né le 8 Decembre 1844 à La Garde, canton de Toulon ~~le~~ département du Var fils de feu Joseph ~~à heure~~ et de feue adelaide Rose fournier ~~profession~~ ~~d~~ est entré au dit hopital ~~âge de~~ le ~~né à~~ ~~département d~~ ~~domicilié à~~ Vingt huit du mois de septembre de l'an 1872 et est décédé le Vingt huit ~~fil d~~ du mois de septembre ~~et d~~ de l'an 1872 à une heure du soir par suite de fractures compliquées du temporal et du frontal suite d'explosion d'une mine.

~~Sur la déclaration à moi faite par~~ Je soussigné, officier d'administration ~~âge de~~ comptable dudit ~~ans, profession d~~ hopital ~~domicilié à~~ certifie ~~qui a dit être~~ le present extrait veritable ~~d défunt et par~~ et conforme aux registres des décès ~~âge de~~ dudit hopital ~~ans, profession d~~ Fait à arras ~~domicilié à~~ le Vingt huit septembre 1872 ~~qui a dit être~~ signé: Kopff ~~d défunt.~~

~~Et ont les déclarants~~, nous, sous-intendant militaire chargé de la police de l'hopital d' ~~Constaté, suivant la loi par moi~~ certifions que la signature ci-dessus est celle de Mr Kopff medecin major au 3e Regiment du Genie et que foi doit y être ajoutée
Fait à arras le 28 du mois de septembre 1872. signature illisible.
~~remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.~~ Le Present acte de décès a été transcrit sur les registres de l'état civil de cette commune, en execution de l'article 80 du code civil, par moi Joseph Franc, adjoint délégué par Mr le Maire de La Garde, pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil de cette commune. La Garde le 7 8bre 1872. L'adjoint chargé de l'état civil.

Franc

MAIRIE D e La Garde ARRONDISSEMENT D e Toulon

No 38

Jean antoine Dovetta

Du quatorze octobre an mil huit cent soixante-douze, à quatre heures du soir

ACTE DE DÉCÈS de Jean antoine Dovetta époux de Marie Bastoneo décédé le jourd'hui à deux heures du matin profession de Cantonnier âgé de soixante cinq ans né à Saint Ugébi département de Saluces (Italie) domicilié à La Garde fils de Jacques Dovetta et de Catherine

(sans autres renseignements)

Sur la déclaration à moi faite par Mussou françois âgé de soixante quatre ans, profession de Perruquier domicilié à La Garde qui a dit être assuré du décès du défunt et par antoine Richard Lieutaud âgé de soixante sept ans, profession de propriétaire domicilié à La Garde qui a dit être assuré du décès du défunt.
Et ont les déclarants, signé
CONSTATÉ, suivant la loi par moi Joseph Franc adjoint délégué par Monsieur le Maire de La Garde
remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

Lieutaud Mussou Franc

---

acte Réformé par jugement, Transcrit à la date du 25 Avril 1873 no 20

MAIRIE D e La Garde ARRONDISSEMENT D e Toulon.

No 39

Jacques Charles Roumand

époux de Thérèse Fortunée Eassy au lieu de Marie anne, d'après jugement rendu le 13 Mars 1873

Du Vingt trois octobre an mil huit cent soixante-douze, à neuf heures du matin

ACTE DE DÉCÈS de Jacques Charles Roumand époux de Marie, anne, Fortunée Eassy décédé le jour d'hier à huit heures du matin profession de propriétaire âgé de septante huit ans né à Toulon département du Var domicilié à La Garde fils de feu andré Roumand Cultivateur et de feue Marie Gay son épouse vivants domiciliés à La Crau (var).

Sur la déclaration à moi faite par Joly jean Baptiste âgé de soixante seize ans, profession de maître voilier en retraite domicilié à La Garde qui a dit être assuré du décès du défunt et par Julien Baptistin âgé de Vingt deux ans, profession de clerc de notaire domicilié à La Garde qui a dit être assuré du décès du défunt.
Et ont les déclarants, signé
CONSTATÉ, suivant la loi par moi Joseph Franc, adjoint délégué par Monsieur le Maire de La Garde
remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

Joly Julien Franc

Extrait d'acte de Décès Reg: 41 no 3903

Ville de Paris
MAIRIE Des Gobelins Treizième ARRONDISSEMENT ~~D~~

No 40

Dominique Louis Blanc

approuvant les mots rayés nuls.

Franc

Du Dix neuf decembre an mil huit cent soixante-~~douze~~dix, à midi ~~heure~~

ACTE DE DÉCÈS de Dominique Louis Blanc Celibataire décédé le Dix sept de ce mois à quatre heures du soir à ~~profession~~ ~~d~~ Paris Bd de l'hopital no 17 âgé de Vingt cinq ans ~~né à~~ soldat au 14e ~~département d~~ Regiment d'artillerie ~~domicilié à~~ demeurant à La Garde (var) fils de antoine Blanc et de Claire Garnier son épouse, cultivateurs domiciliés à La Garde (var). Ledit décès dument constaté.

Sur la déclaration à moi faite par Jean Martinot âgé de Trente quatre ans, ~~profession d~~ demeurant ~~domicilié à~~ Bd de ~~qui a dit être~~ l'hopital no 47 ~~d défunt et par~~ et de Victor Dumont âgé de Vingt sept ans, profession (d'employés) domicilié ~~à~~ comme le premier ~~qui a dit être~~ Temoins ~~d défunt.~~
~~Et ont les déclarants~~, qui ont signé, par devant nous, Maire du Treizième ~~Constaté, suivant la loi par moi~~ arrondissement de Paris, après lecture faite du dit acte. signé Martinot, Dumont. et Combes adjoint.
Pour copie conforme aux Registres, délivré pour renseignements administratifs ~~remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.~~ en execution de l'article 80 du code civil.
Paris le 11 Juin 1872
Le Maire du XIIIe arrondissement ~~signature illisible~~ signé Berger adjt

Vu pour légalisation de la signature de Mr Berger adjt au 13e arrondissement le Prefet de la Seine Membre de l'assemblée nationale, pour le Prefet Pr le secretaire Gal de la Prefecture signé. illisible
Paris le 10 octobre 1872.